

Publié sur Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale (http://www.ompic.ma)

Accueil > Dépôt de Marque au Maroc

Dépôt de Marque au Maroc

La procédure de dépôt se fait en six étapes :

1^{ère} étape : Avant le dépôt

- Recherche d'antériorité : voir rubrique précédente [1]
- Classification de vos produits et/ou services : vous devez les classer en fonction de la
 « Classification de NICE », cette classification internationale est ordonnée en 45 classes et
 permet d'indiquer exactement dans quelle(s) classe(s) appartiennent vos produits et/ou
 services.
 - Téléchargez la Classification de Nice [2] (version récente)
- Désignation d'un mandataire : le dépôt d'une marque exige la désignation d'un mandataire si :
 - Vous êtes une personne morale
 - Vous êtes non-résident au Maroc
 - Vous êtes une personne physique et vous voulez être représenté par une personne physique.

Le mandataire peut être un professionnel tel qu'un conseiller en propriété industrielle, un avocat, ou toute autre personne détentrice du pouvoir de représentation du déposant de la marque tel qu'un salarié. Il se charge d'effectuer toutes les formalités de dépôt pour votre compte.

Le mandataire doit être domicilié au Maroc.

2^{ème} étape : Le choix de la voie de dépôt

Le dépôt de la demande d'enregistrement de la marque se fait au niveau du siège de l'OMPIC à Casablanca, ou auprès de l'une des <u>28 antennes régionales</u> [3] réparties sur le territoire national, ou auprès des espaces de services dédiés auprès de la chambre de commerce de Casablanca et la chambre française de commerce à Casablanca. Vous pouvez également déposer votre marque en ligne via le service <u>DirectInfo.</u> [4]

3ème étape : Le dépôt

Le dossier de dépôt doit contenir à la date de son dépôt :

- a) Le formulaire de dépôt M1 [5] dûment rempli par le déposant;
- b) Deux reproductions du modèle de la marque en noir et blanc;
- c) Deux reproductions du modèle de la marque en couleur (si la Marque est en couleur) ;
- d) Le paiement des droits exigibles.

www.ompic.ma/fr/print/4 1/4

e) Le pouvoir ou procuration, habilitant le mandataire à déposer la marque en votre nom (abstraction faite des cabinets mandataires agréés).

Le dossier de dépôt ne comportant pas les pièces visées ci-dessus (a, b et c) n'est pas recevable (article 144 de la loi 17.97).

Un récépissé vous est immédiatement délivré constatant le dépôt de la demande.

NB : pour ce qui est du dépôt en ligne, la procédure à suivre est sur le site de DirectInfo.ma.

4^{ème} étape : L'examen de la demande déposée

Votre demande d'enregistrement de marque passe par :

- Un examen de forme, à savoir l'étude de la validité du formulaire à remplir et des pièces à fournir énumérés dans l'article 144 de la loi 17.97. Un délai de trois mois, à partir de la date de dépôt, est prévu pour régulariser la demande. Un autre délai de deux mois est accordé en cas de non respect des délais fixés, pour présenter une requête en poursuite de procédure.
- Un examen de fond sur la base des motifs absolus.

Les motifs absolus de rejet d'une marque sont déterminés par les articles : 133, 134 et 135 de la loi 17.97.

Pour plus d'informations veuillez consulter la loi 17.97 [6]

Au final, si votre demande répond à toutes ces exigences, elle sera publiée dans le catalogue officiel des marques.

5^{ème} étape : La publication

Votre marque déposée est publiée pour une période de deux mois dans le <u>« Catalogue Officiel des Marques »</u> [7] accessible sur le site web de l'OMPIC et sur <u>DirectInfo.ma</u> [4].

6ème étape : L'enregistrement

Après deux mois de publication, et si aucune opposition n'est survenue, la marque est enregistrée.

Un « *certificat d'enregistrement de la marque* » est remis ou notifié au déposant ou à son mandataire.

Télécharger le formulaire relatif au retrait des certificats (RTm) [8]

Votre marque est protégée pour une durée de dix ans indéfiniment renouvelable.

Les formalités de renouvellement sont détaillées dans la rubrique : « [9]Gestion de la marque [10]» [9].

L'enregistrement confère un droit exclusif de propriété sur la marque pour les produits et/ou services désignés et interdit aux tiers de l'exploiter sans votre autorisation.

Page précédente [1]Page suivante [11]

- ▼ Margues et autres signes
 - A propos de la Marque

www.ompic.ma/fr/print/4 2/4

- Recherche de Marque
- Dépôt de Marque au Maroc
- Dépôt de Marque à l'international
- Gestion de la Marque
- Défense des droits
- Indications Géographiques et Appellations d'Origine
- Nom de Domaine
- Catalogue Officiel des Marques
- Classification de Nice
- Formulaires
- Tarifs
- FAQ
- ▼ Brevets d'Invention
 - A propos du Brevet d'Invention
 - Gestion de Brevet d'Invention
 - Recherche de Brevet d'Invention
 - Dépôt de Brevet d'Invention au Maroc
 - Dépôt de Brevet d'invention à l'international
 - Directives d'examen des brevets d'invention
 - Défense des droits
 - <u>'Patent Prosecution Highway</u>
 - Service d'Information du Registre National des Brevet
 - Innovation et valorisation
 - Publications et rapports
 - Formulaires
 - FAQ
 - Tarifs
- ▼ Dessins & Modèles
 - A propos du DMI
 - Recherche de DMI
 - Dépôt de DMI au Maroc
 - Dépôt de DMI à l'international
 - Gestion de DMI
 - Défense des droits
 - Catalogue Officiel des DMI
 - Classification de Locarno
 - Formulaires
 - Tarifs
 - FAQ
- ▼ Registre Central du Commerce
 - A propos du RCC
 - Création et vie de l'entreprise
 - Le nom commercial
 - Services du RCC
 - Identifiant Commun de l'Entreprise
 - Réferences juridiques
 - Formulaires
 - Tarifs
 - FAQ

▼ L'OMPIC

- Missions
- Organigramme
- Vision stratégique OMPIC 2022-2026
- Lois et réglementations
- Achats
- Notes d'information
- <u>Mécanismes juridiques et cadre institutionnel destinés à protéger les droits de propriété industrielle</u>
- Méthodes extrajudiciaires de règlement des litiges en PI et Technologie
- Directives d'examen
- Antennes Régionales
- Centres de services et interfaces
- Actualités
- Partenariats au niveau international
- Services aux entreprises
- Side event COP22
- Contactez-Nous

OMPIC est l'institution chargée de la protection des droits de la propriété industrielle et commerciale.

Copyright © OMPIC 2020 Mentions légales - Plan du site

Source URL: http://www.ompic.ma/fr/content/depot-de-marque-au-maroc

Liens

- [1] http://www.ompic.ma/fr/content/recherche-de-marque
- [2] http://www.wipo.int/classifications/nice/fr/
- [3] http://www.ompic.ma/fr/content/antennes-regionales?field_ville_value_i18n=Rabat
- [4] http://www.directinfo.ma/
- [5] http://www.ompic.ma/sites/default/files/M1.doc
- [6] http://62.251.167.25/sites/default/files/La%20loi%2023-
- 13%20modifiant%20et%20compl%C3%A9tant%20la%20loi%2017.97.PDF
- [7] http://www.ompic.org.ma/fr/content/catalogue-officiel-des-marques
- [8] http://62.251.167.25/sites/default/files/RTm.doc
- [9] http://www.ompic.ma/fr/content/catalogue-officiel-des-margues
- [10] http://www.ompic.ma/fr/content/gestion-de-la-marque
- [11] http://www.ompic.ma/fr/content/depot-de-marque-linternational

www.ompic.ma/fr/print/4 4/4